Parlons Vélo ! Municipales 2020
Questionnaire pour Foix

Introduction
Mesdames, Messieurs les candidat-e-s aux élections municipales de Foix,
Depuis 10 ans, l'association Vél09 milite en faveur de l'utilisation du vélo comme mode de déplacement du quotidien, solution alternative à la voiture sur de courtes distances. Les cyclistes du quotidien de Foix souhaitent que vous vous prononciez sur les propositions suivantes en indiquant votre engagement à porter ces projets au cours du prochain mandat.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :
Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :
Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 1 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :
Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare multimodale, voie verte de Vernajoul, liaison entre le centre ancien et le sud de l'agglomération via les allées de Villote, Peysales, Permilhac etc...

Action n°4 :
Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.
Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés qui empruntent des rues à faible trafic et sécurisés le long des grands axes.
Aménager des bandes cyclables avec un revêtement lisse adapté aux roues des vélos le long de l'avenue du général Leclerc dès que l'espace le permet.
Prolonger les bandes cyclables le long du boulevard du sud en direction de Ferrières au-delà du tribunal.
Harmoniser la signalétique en rajoutant les panonceaux «sauf vélos» manquants sous les sens interdit et des figurines Vélo au sol à l'entrée des rues en double sens cycliste.
Sécuriser l'accès au raccourci de Bouychères depuis la D117 sens Montgailhard Foix par une signalétique sur la chaussée de la D117 (genre haricot)

Action n°5 :
Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Vernajoul, Ferrières, Montgailhard.
Mettre tout en œuvre pour que la liaison de la gare multimodale avec la voie verte Vernajoul - St Girons via le pont de l'Echo soit réalisée rapidement.
Promouvoir , au sein de la communauté d'agglomération, la création d'une passerelle au-dessus de l'Ariège, réservée aux piétons et cyclistes, pour raccourcir les distances d'accès entre la rive gauche (Prayols, Ferrières et quartiers sud de Foix) et les zones commerciales de Peysales et désengorger le centre de Foix.

Action n°6 :
Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds

mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. En sortant du pont vieux, direction Toulouse, donner la possibilité aux cyclistes de rester côté rivière en créant une voie partagée piétons/cyclistes à la place du trottoir actuel.
Réduire la vitesse des véhicules à 30 km/h sur ce tronçon.
Aménager des passages protégés «vélos» à l'entrée et sortie de cette voie partagée pour sécuriser l'insertion dans le trafic.
Mettre en place des cheminements cyclistes au centre des allées de Villote et du Cours Gabriel Fauré avec traversées sécurisées pour les cyclistes à côté des passages piétons.

Action n°7 :
Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.
Prévoir des campagnes de rafraîchissement des peintures au sol plus régulières. Ne pas attendre que les pictogrammes et les bandes cyclables ne soient plus visibles pour agir.
Rénover les revêtements des chaussées dégradées.
Goudronner le tronçon d'itinéraire cyclable entre le parc Bouychères et l'avenue de Barcelone afin de faciliter la circulation des cyclistes sans craindre les ornières boueuses, la crevaison ou la chute.
En bordure de la voirie, mettre à niveau les plaques métalliques (égout, télécom) disjointes ou aspérités dangereuses qui obligent les cyclistes à faire des écarts.
En règle générale, soigner la mise en place des couvertures de regards situés en bordure des chaussées pour éviter les chutes et les écarts des cyclistes.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 :
Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Aménager la rue Delcassé en zone de rencontre (priorité aux piétons, double sens cyclable et vitesse des véhicules limitée à 20 km/h).

Action n°9 :
Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.
Carrefour CD 117-Faubourg de Planissoles : Mettre en œuvre des aménagements qui permettent de sécuriser la circulation des cyclistes (réduire la vitesse des véhicules à 30 km/h, mettre en place un ralentisseur Fg de Planissoles et une signalisation au sol rappelant un carrefour dangereux sur la D117 etc...).

Action n°10 :
Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Classer la rue Lieutenant Paul Delpech en zone 30 km/h avec double sens cyclable.

Action n°11 :
Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
Créer des sas vélos devant les feux tricolores.
Mettre en place un dispositif pour faciliter le débouché des véhicules et des cyclistes de la rue des marchandises sur l'avenue Général Leclerc (cédez-le-passage pour les véhicules circulant sur l'avenue, direction Toulouse, ou feux tricolores).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 :
Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Par exemple place Verdun, place St Volusien, devant Biocoop du centre-ville.
Au centre des allées de Villote au niveau des traversées piétonnes, souvent encombrées de véhicules en stationnement.
Compléter les équipements déjà mis en place

Action n°13 :
Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d’activité.
Créer des abris vélos sécurisés répartis dans les rues du centre ancien de Foix réservés aux résidents.

Action n°14 :
Anticiper l’interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°15 :
Intégrer dans le PLU l’obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d’habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l’habitat social.
Créer systématiquement des appuis vélos abrités des intempéries et en nombre suffisant aux abords des établissements qui reçoivent du public.
Insérer l’obligation de créer ces abris vélos aux abords des établissements publics et des commerces (code de la construction et de l’habitation) dans le règlement du PLU afin qu’ils soient mis en place dès la construction.

Action n°16 :
Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.
Créer systématiquement des appuis vélos abrités des intempéries et en nombre suffisant aux abords des établissements qui reçoivent du public.
Insérer l’obligation de créer ces abris vélos aux abords des établissements publics et des commerces (code de la construction et de l’habitation) dans le règlement du PLU afin qu’ils soient mis en place dès la construction.

Action n°17 :
Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d’une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Promouvoir une culture vélo

Action n°18 :
Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°19 :
Donner l’exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°20 :
Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°21 :
Créer une “journée sans voiture”. Lors de la semaine de la fête du vélo

Action n°22 :
Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Le long du boulevard Alsace Lorraine, devant les écoles et le collège.
Verbaliser les automobilistes qui stationnent en dehors des emplacements matérialisés en zone de rencontre et sur les bandes cyclables.